



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 1511

Texte de la question

M. Yves Foulon appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'autisme, consacré Grande cause nationale 2012 par le Premier ministre François Fillon. Cette maladie, généralement constituée vers l'âge de deux ou trois ans, se manifeste par une triade de symptômes associant troubles de la socialisation, de la communication et du comportement, pouvant ainsi retarder le développement des enfants de façon variable et hétérogène. Les solutions esquissées pour favoriser la participation sociale des autistes restent, selon l'association Vaincre l'Autisme, encore trop timides et ne permettant donc pas de faire tomber les préjugés sur ce handicap encore trop peu connu. Pourtant, la proportion de personnes atteintes de ce handicap au sein de la population représente une naissance sur cent cinquante, c'est pourquoi il devient urgent d'améliorer la prise en de ces enfants dès leur plus jeune âge, afin de les aider à communiquer avec leur entourage. Ainsi, en développant des structures spécialisées et surtout en favorisant leur intégration au sein des écoles publiques, ces enfants auront davantage de chances de créer le lien avec la société. La meilleure gestion de ce handicap passe également par la mise en place de formations à destination des parents, qui leur permettraient de mieux comprendre et d'appréhender dans le temps cette lourde épreuve. Ils seraient ainsi, eux aussi, moins isolés. Il souhaite par conséquent connaître les mesures concrètes envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer la prise en charge des enfants autistes.

Texte de la réponse

La France est très en retard dans le dépistage et la prise en charge de l'autisme. Il revient au nouveau Gouvernement de réaliser concrètement le troisième plan autisme. C'est aujourd'hui un impératif : la prévalence de l'autisme est de plus en plus importante, alors que les outils de dépistage et l'offre d'accompagnement sont gravement insuffisants. Plusieurs milliers de familles françaises sont obligées d'aller en Belgique pour voir leur enfant bénéficier d'une réponse efficace à ses besoins. C'est pourquoi il faut agir vite, et sur plusieurs plans. Renforcer la recherche, dans le champ épidémiologique comme dans le champ social. Développer l'offre d'accompagnement, à partir d'un dépistage plus précoce et en tenant compte des recommandations publiées le 8 mars 2012 par la Haute autorité de santé et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Changer de regard sur l'autisme et changer de pratiques. Cela passe à la fois par la sensibilisation de l'opinion publique et par une meilleure formation des professionnels, notamment des médecins et des pédiatres. La logique générale dans laquelle ce plan va s'inscrire est celle de la personnalisation et de l'accessibilité du milieu ordinaire. Et des mesures spécifiques de soutien aux aidants familiaux seront mises à l'étude. La ministre déléguée en charge des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion a réuni le conseil national de l'autisme le 18 juillet 2012, pour constituer des groupes de travail thématiques autour de ces axes. Ces groupes se réuniront par tranches d'âge et par thèmes jusqu'à la fin de l'année, sous le suivi attentif d'un groupe ad hoc. Le troisième plan sera lancé formellement au début de l'année 2013, afin de répondre aux besoins réels des personnes avec autisme et de ceux qui les entourent.

Données clés

Auteur : [M. Yves Foulon](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1511

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Handicapés

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4435

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7933